

MISSION D'INVENTAIRE PREALABLE ASSOCIEE A LA PRODUCTION D'UN CAS PAR CAS POUR UN PROJET DE STADE DE RUGBY

Note de synthèse – doc. n°22.049-EXP-01

Evaluation des potentialités écologiques dont les zones humides



Bureau technique et d'études en génie de l'environnement
92, Quai Pierre Scize
69005 Lyon
Tel : 04.78.14.06.06
E-Mail : biotec@biotec.fr

Les présentes informations ont été collectées lors d'un passage sur site réalisé le 13 juin 2022 dans le but de décrire les principaux enjeux de l'emprise du projet et effectuer une première délimitation des zones humides.

1. PRE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DU SITE

La parcelle n°AX25, concernée par le projet de stade de rugby, est une ancienne parcelle agricole en proie à une déprise agricole depuis environ 10-15 ans (période évaluée compte-tenu de la physiologie de la végétation et des photographies anciennes). Une mosaïque de ronces, d'accrue forestière mésophile avec encore ponctuellement l'expression de quelques milieux ouverts de type ourlet mésophile jalonnent le site. En bordure de celui-ci, une haie arborée avec de vieux sujets ligneux a été maintenue (Chêne pédonculé, Erable champêtre, Frêne élevé notamment). Les plus gros sujets se trouvent en limite avec les étangs piscicoles.

Nom de l'habitat	Codes et nomenclature CORINE Biotopes	Codes et nomenclature EUNIS	Code Natura 2000	Surface (m ²)
Mare sans végétation	-	-	-	50
Ourlet mésophile	34.42 – Lisières mésophiles	E5.22 Ourlets mésophiles	-	5 271
Accrue forestière	31.811 - Fruticées à <i>Prunus spinosa</i> et <i>Rubus fruticosus</i>	F3.111 - Fourrés à Prunellier et Ronces	-	11 824
Haie arborée	84.2 - Bordures de haies	FA - Haies	-	1 435
Roncier (dont le faciès à ronce bleue)	31.831 - Ronciers	F3.131 - Ronciers	-	4 647

Aucune espèce protégée ou d'intérêt écologique n'a été observée sur le site lors de la visite. En revanche une petite population de Renoncule scélérate (*Ranunculus sceleratus*), a été observée en rive gauche de la Chalaronne au droit d'une petite zone de dépôt de matériaux vaseux. Ce pied se situe en dehors de la parcelle concernée par le projet et sera en dehors des emprises travaux car inaccessible et en contre-bas de l'emprise projet (2 mètres en dessous, au pied du talus).

Plusieurs espèces exotiques envahissantes ont été répertoriées sur site : l'Aster américain (*Symphotrichum* sp.), le Solidage géant (*Solidago gigantea*) et la Vigne verge vrai (*Parthenocissus quinquefolia*).

A la suite de ce premier passage sur site les enjeux floristiques et phytoécologiques apparaissent faibles.

2. ZONES HUMIDES

2.1 Rappel méthodologique

Pour rappel, l'arrêté du 24 juin 2008 (modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009) fixe les critères de délimitation des zones humides, à savoir :

- la présence de sols hydromorphes (selon les classes d'hydromorphie du GEPPA) ;
- la présence d'une végétation caractérisée soit par des « habitats caractéristiques de zones humides » soit par un cortège significatif de d'espèces indicatrices de zones humides (conformément à la méthodologie de l'arrêté).

Ainsi, trois « outils » de délimitation peuvent être utilisés afin de délimiter les zones humides, sans nécessité de complémentarité entre ces méthodes.

2.2 Contexte hydrographique du site

La parcelle n°AX25, concernée par le projet de stade de rugby, se situe dans le contexte particulier du territoire de la Dombes dont le paysage est marqué par la présence d'un mitage d'étangs artificiels creusés au sein de la nappe limoneuse des Dombes. Ces étangs collectent les eaux de ruissèlement et les eaux de pluie principales sources d'alimentation puis sont connectés entre eux et régulés au moyen de vannages.

La parcelle n°AX25 se situe à l'interface entre une chaîne d'étangs au sud avec en bordure limitrophe l'étang Turlet puis les étangs de la pisciculture de Bel Air, le cours d'eau de la Chalaronne au nord et la voie ferrée à l'ouest.

Le site est marqué par sa déconnexion complète avec le cours d'eau ; le niveau topographique du terrain est entre 2 et 3 mètres au-dessus de celui du cours d'eau. Cette différence altitudinale peut s'expliquer par un ancien remblaiement du site notamment au moment du creusement des étangs périphériques. Il en résulte une déconnexion complète entre les habitats du site et la nappe de la Chalaronne.

Le site est en revanche marqué dans son extrémité sud-est par un léger fossé en bordure de la lisière boisée marquant la limite avec les étangs piscicoles. Ce fossé se termine dans un cloaque à sec lors de la visite mais certainement en eau une partie de l'année sous influence des précipitations.

Un ouvrage de régulation a également été observé à l'extrémité est de la parcelle avec un prolongement rectiligne sous forme d'un léger fossé modelé jusqu'à la Chalaronne. Cet ouvrage hydraulique pourrait correspondre à un ouvrage de régulation des étangs piscicoles.

2.3 Délimitation des zones humides du site

Afin de délimiter les zones humides et dans la mesure où les habitats sont peu typés (faciès en proie à une colonisation ligneuse), des sondages complémentaires aux inventaires floristiques ont été réalisés.

Ces sondages confirment le caractère humide des zones présentant une végétation de type roncier à ronce bleue (*Rubus caesius*). La végétation est à cet endroit envahi par la ronce avec un recouvrement de 80%. Les autres espèces sont à tendance plutôt mésophile, avec notamment la Canche flexueuse, la Lierre terrestre, la Benoite commune, la Sabline à trois nervures, le Fromental, le Gaillet gratteron, l'Ortie dioïque, etc. accompagnées de quelques espèces caractéristiques des zones humides : l'Epilobe hirsute et la Houlque laineuse.

L'ensemble des sondages ont été réalisé jusqu'à une profondeur de 60 cm, le sol devenant trop compact et caillouteux passé cette profondeur (refus de tarière consécutif au compactage de l'ancien remblai ?).

Les résultats sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Sondage pédologique	Description	Zone humide
SP1	Sol limoneux beige en surface Apparition de traces d'oxydo-réduction dès 20 cm Les traces s'intensifient et se prolongent Fin du sondage à 60 cm (refus)	Oui
SP2	Sol limoneux beige très tassé Pas de traces jusqu'à 50 cm Fin du sondage	Non
SP3	Sol argilo-limoneux beige foncé en surface Apparition de traces d'oxydo-réduction dès 20 cm Les traces s'intensifient et se prolongent Fin du sondage à 60 cm (refus : passée caillouteuse)	Oui
SP4	Sol limoneux beige très tassé Pas de traces jusqu'à 60 cm Fin du sondage (refus)	Non
SP5	Sol limoneux beige très tassé Pas de traces jusqu'à 60 cm Fin du sondage (refus)	Non
SP6	Sol limoneux beige très tassé Pas de traces jusqu'à 60 cm Fin du sondage (refus)	Non





Illustration du résultat des sondages SP1 et SP3, caractéristique de zones humides (clichés BIOTEC)

Il ressort de cette analyse la délimitation d'une zone humide de 1850 m², cartographié page suivante. La zone humide est peu caractérisée et l'hydromorphie faible. La végétation humide se caractérise par la colonisation du secteur par la ronce bleue et les traces d'oxydo-réduction n'apparaissent qu'à 20 cm du sol. La zone humide identifiée est dans un état de conservation jugé moyen.

2.4 Résultats

Il ressort de cette étude préalable, les premiers enjeux écologiques suivants :

- la présence d'une zone humide à l'extrémité sud-est de la parcelle sur une superficie de 1850 m², certainement en lien avec un fossé et un ouvrage de régulation des étangs piscicoles périphériques. Cette zone humide est à fonctionnalité réduite que ce soit d'un point de vue biologique ou hydrologique ;
- La présence d'éléments écologique remarquable et notamment une mare et les sujets arborés des haies ceinturant le site ;
- Un corridor arboré riverain sur la rive gauche de la Chalaronne qui, même si le site est perché vis-à-vis du cours d'eau, revêt d'un intérêt écologique notamment pour la faune piscicole et terrestre (chauves-souris par exemple) ;
- La présence de cortège faunistique notamment papillons et oiseaux communs inféodés aux milieux semi-ouverts.

Si la parcelle n°AX25 présente un intérêt écologique générale faible du fait de la nature et de l'homogénéité de ses habitats puis de son enclavement, ces quelques enjeux écologiques sont à prendre en compte dans le cadre du projet. Ils ont servi à alimenter le cas par cas qui sera déposé à l'administration afin de statuer sur la nécessité ou non d'une étude d'impact.

Le projet n'étant pas tout ou partie dans les emprises Natura 2000, l'étude d'incidence ne devrait pas être nécessaire à l'exception du cas où une étude d'impact serait exigée.

Des mesures génériques ont été indiquées au CERFA ainsi que des mesures spécifiques sur la préservation de ces éléments écologiques d'intérêt et qui semble compatible avec le projet de stade.

A ce stade il convient que la municipalité se réinterroge sur :

- L'absence d'impact sur les zones humides, notamment au droit du cheminement d'accès qui coupe la zone humide identifiée. Ce cheminement pourrait être ponctuellement matérialisé par un ponton bois par exemple,
- La question de la gestion des eaux de drainage du stade et leur réaffectation potentielle dans la zone humide gain pour la fonctionnalité du milieu et le tamponnement des eaux avant rejet dans le milieu aquatique,
- L'intégration des questions d'éclairage afin de réduire l'impact sur le corridor écologique des haies et de la ripisylve de la Chalaronne, notamment vis-à-vis des chauves-souris.

A la suite du cas par cas et si l'administration demandait une étude d'impact il conviendrait de faire réaliser des inventaires sur un cycle biologique complet, puis de rédiger les parties impacts et mesures de l'ensemble des volets visés.

Concernant la réglementation vis-à-vis de la loi sur l'eau, il pourrait être envisagé, sur la base d'un projet abouti, un cadrage réglementaire puis une réunion avec la DDT afin de faire le point avec eux sur les obligations auxquelles pourraient être soumises le projet.

Le 12 juillet 2022
BIOTEC Biologie Appliquée
Laurianne LEGRIS

Liste des annexes :

Annexe 1 - Carte des habitats

Annexe 2 - Carte de la délimitation des zones humides